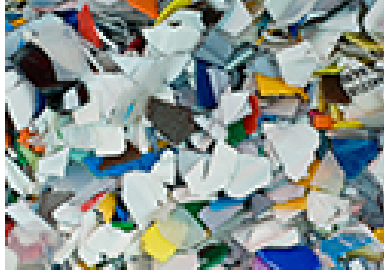


Économie circulaire : Incorporer plus de 600 kt de matières plastiques recyclées (MPR) en 2025



Alors que le Gouvernement vient de dévoiler les engagements volontaires pour la mise en oeuvre de la feuille de route sur l'économie circulaire, la Fédération de la Plasturgie et des Composites et les entreprises se mobilisent.

« C'est un bon début ! Nous souhaitons que les 40 entreprises qui ont pris des engagements volontaires pour utiliser davantage de matières recyclées soient suivies par d'autres. Dans tous les secteurs, on observe des progressions », explique Benoît HENNAUT, Président de la Fédération de la Plasturgie et des Composites.

Aujourd'hui, le coût des matières plastiques recyclées est généralement inférieur de 10 à 20% par rapport aux matières vierges, avec des propriétés similaires.

« Si l'on veut atteindre l'objectif de 100% de recyclage en 2025, il faut introduire davantage de plastiques recyclés. Nous allons tripler l'incorporation de ces matières recyclées, et nous encourageons donneurs d'ordres et plasturgistes à aller dans ce sens. Cela permettra de réduire encore l'empreinte carbone des produits en les intégrant complètement dans la boucle de l'économie circulaire », poursuit Benoît HENNAUT.

Parmi les engagements volontaires des différents groupes de travail de la plasturgie...

Dans la **filière emballage**, plus de 30 entreprises s'engagent dans l'écoconception, l'introduction de MPR dans les emballages primaires, secondaires et tertiaires et la mise en place d'indicateurs pour piloter les engagements volontaires.

La **filière bâtiment & infrastructures** compte 9 signataires et s'engage à créer un réseau de 4 000 points de collecte sur le territoire d'ici 2025, avec 30 000 tonnes supplémentaires collectées, sous réserve d'un dispositif financier d'accompagnement au lancement. Elle souhaite mettre en place des programmes de qualification des MPR, incluant les transformateurs, les recycleurs et IPC, afin d'en optimiser l'utilisation. Enfin, elle s'engage à ce que les transformateurs intègrent 100% des MPR sous réserve de la levée des restrictions normatives et réglementaires.

La **filière automobile** est portée par le Groupe Renault, le Groupe PSA et les fédérations professionnelles associées. Le Groupe Renault s'engage à +50% de consommation de plastique recyclé en 2022 à l'échelle mondiale, soit 64 kT en 2023 pour l'ensemble du Groupe. Le Groupe PSA, quant à lui, prévoit +15% de plastique recyclé entre 2018 et 2025 en Europe, soit 38 kT consommées en 2025.

« C'est en travaillant ensemble et avec les filières que nous arriverons à concrétiser nos actions. Ces engagements montrent notre volonté d'aboutir aux 100% de plastiques recyclés le plus rapidement possible. J'appelle tous les acteurs de la plasturgie à se sentir responsables et impliqués dans l'économie circulaire et à s'engager ! », ajoute Benoît HENNAUT.

Un nouvel outil pour accompagner les entreprises vers plus de recyclage

La Fédération compte inciter les industriels à franchir le pas de l'utilisation quotidienne de MPR et soutenir les engagements volontaires. Elle va notamment lancer un outil d'autodiagnostic en ligne dès octobre 2018, permettant aux 4 000 chefs d'entreprise d'évaluer la maturité environnementale de leur entreprise, de mesurer leur positionnement dans les approvisionnements durables et de les aider dans leurs prises de décisions.

Des rencontres pour les industriels sur les MPR vont également être organisées dans toutes les régions, ainsi que des « workshops MPR » par résine permettant aux plasturgistes et aux recycleurs d'échanger ensemble. Des indices de prix sur les MPR seront également transmis pour améliorer l'information et l'accès à ces approvisionnements.

« Nous avons élaboré un plan d'actions efficace, apportant des outils et réponses clés en main à toutes les parties prenantes », poursuit Benoît HENNAUT.

Trois leviers pour développer l'économie circulaire

La Fédération a identifié trois leviers pour consolider les engagements volontaires des entreprises.

« Au niveau de la branche, nous allons mettre en place des moyens : IPC, le centre technique industriel dont l'expertise est dédiée aux plastiques et aux composites, va consacrer près d'un tiers de son budget pour les actions collectives à l'économie circulaire », poursuit Benoît HENNAUT.

Un engagement important, alors même que 78% des industriels considèrent que les structures de recherche pouvant les accompagner dans leurs développements de produits incorporant des matières premières de recyclage (MPR) sont aujourd'hui difficilement accessibles.

« Nous allons également continuer à accompagner la DGE dans le pilotage et l'animation des groupes de travail, afin de pouvoir garantir la consommation de 100% des MPR produites en France. Nous avons confiance dans la capacité des entreprises à progresser dans tous les secteurs ! », conclut Benoît HENNAUT.